

Le 25 mars 2024, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, INCORVAIA, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, ROBERT, MAGALHAES, KARA, MARRET, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Monsieur VOCANSON, Madame DUCREUX à Monsieur MONTEUX, Monsieur FAVEYRIAL à Monsieur INCORVAIA, Madame KHEBRARA à Madame SPADA, Madame MONTET-FRANC à Monsieur MARRET, Madame MOINE à Monsieur CAMPEGGIA.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Adoption de tarifs complémentaires 2024

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 105 du 18 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé les tarifs municipaux applicables pour l'année 2024.

Il expose qu'en cours d'année, il peut être nécessaire d'adapter certains tarifs ou d'adopter des tarifs complémentaires correspondant à de nouveaux services proposés aux Andréziens-Bouthéonnais.

Il explique que dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon développe un plan d'actions et d'animation à destination notamment des seniors. A ce titre, CASA Animation souhaite proposer un programme de deux sorties à vocation culturelle. La première aura lieu le mercredi 15 mai 2024 et la seconde se déroulera le mardi 16 juillet 2024.

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs suivants :

OBJET	TARIFS
CASA ANIMATION Sorties <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le 15.05.2024 : Vélo rail à assistance électrique du Bourdonnais ➤ Le 16.07.2024 : journée à St Nectaire (visite des fontaines pétrifiantes, restaurant, les mystères de Farges) 	10,00 € 41,30 €

Il précise que tous les autres tarifs municipaux restent applicables et demeurent inchangés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240326-2024-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Publication : 28/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs précités pour les sorties proposées par CASA, applicables à compter du 1^{er} avril 2024.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 26 mars 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

